

**Historique :**

OMI créé en 1998 est un département du groupe Formation et Métier, association régie par la loi 1901. L'expertise de la structure OMI et le positionnement stratégique de ses agences en font un acteur reconnu dans l'accompagnement à la mobilité professionnelle.

**Nos agences :**

**Aix :** 4 Bis, Av De Lattre de Tassigny  
**Aubagne :** 672, Av de la Fleuride, ZI des Paluds  
**Istres :** 1 av. du Tubé – ZI le Tubé  
**Marseille 1er :** 2 rue Papère (angle 60 Canebière)  
**Marseille 11<sup>ème</sup> :** 101 Bd des Libérateurs  
**Martigues :** 7 Av José Nobre  
**Salon :** 341 rue de la République  
**Vitrolles :** 96 Bd de l'Europe Clairière de l'Anjoly

**Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter un conseiller !**

**04 91 89 26 01**

**2016**

**AGREE**



**ET**

**PLAN DE FORMATION ENTREPRISE**

*Articles R.6322-32,-33,-35 à 39, R.6322-56 à 60  
du Code du Travail*

## Le Bilan de Compétences

101, Bd des Libérateurs  
13011 Marseille  
Tél. : 04 91 89 26 01  
Fax : 04 91 18 56 08  
[omi@formationmetier.fr](mailto:omi@formationmetier.fr)

# OMI Formation & Métier

## LE DEROULEMENT DU BILAN DE COMPETENCES :

### 3 phases successives

➤ **RDV d'Accueil** : Présentation de la structure, de l'intervenant et de la démarche de bilan.

#### 1) Phase préliminaire pour :

- Confirmer votre engagement dans la démarche ;
- Définir et analyser la nature de vos besoins ;
- Vous informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.

#### 2) Phase d'investigation vous permettant :

- D'analyser vos motivations et intérêts professionnels ;
- D'identifier vos compétences et aptitudes professionnelles et personnelles ;
- De déterminer vos possibilités d'évolutions professionnelles.

#### 3) Phase de conclusion pour :

- Reprendre dans un document de synthèse l'ensemble de la phase d'investigation ;
- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ;
- Prévoir les principales étapes de la mise en œuvre du projet.

### Le Bilan de compétences s'adresse à :

-Des salariés en CDI justifiant de 5 ans d'activité professionnelle, dont 12 mois dans l'entreprise actuelle.

-Des salariés en CDD comptant 24 mois de travail dont 4 mois au cours des 12 derniers mois

**Prise en charge** dans le cadre du **CPF, plan de formation** et **OPCA** et **OPACIF** dont vous dépendez.

### Nos engagements :

- Vous écouter et définir avec vous vos objectifs
- Vous informer sur nos méthodes et nos outils
- Vous laisser le temps de la réflexion
- Respecter la confidentialité
- Vous garantir un référent unique pendant toute votre prestation mais aussi un autre regard si vous en éprouvez le besoin
- Vous laisser un accès à nos ressources pendant toute votre prestation
- Assurer un suivi à l'issue de la prestation

## Un bilan de compétences pourquoi ?

- Identifier votre capital « compétences » (portefeuille de compétences)
- Analyser vos qualités professionnelles, votre potentiel et vos motivations
- Identifier et valider vos perspectives d'évolution
- Elaborer un ou plusieurs projets professionnels réalistes en adéquation avec l'environnement économique
- Définir un plan d'action permettant la concrétisation de vos projets

### Durée :

*Le bilan de compétences dure 24 heures et s'articule autour d'entretiens individuels, de recherches documentaires, de travail personnel, de rencontres avec des professionnels. Le bilan de compétences peut être réalisé sur le temps de travail ou hors temps de travail. Dans ce cas, vous n'êtes pas tenu d'en informer votre employeur.*

### Notre équipe :

- └ *Consultants pluridisciplinaire issus de l'entreprise, spécialisés dans le développement du portefeuille de compétences*
- └ *Psychologues du Travail*
- └ *Chargés de relation entreprise*